

**Tableau 1**  
**Exemples de poids utilisés pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité**

	Poids
	nombre
<b>Infraction</b>	
Meurtre au premier et au deuxième degrés	7 042
Homicide involontaire	1 822
Tentative de meurtre	1 411
Agression sexuelle de niveau 3	1 047
Décharge d'une arme à feu intentionnellement	988
Agression sexuelle de niveau 2	678
Vol qualifié	583
Voies de fait de niveau 3	405
Usage d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction	267
Agression sexuelle de niveau 1	211
Introduction par effraction	187
Leurre d'une personne de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur	172
Vol de plus de 5 000 \$	139
Fraude	109
Possession d'une arme	88
Vol de véhicules à moteur	84
Voies de fait de niveau 2	77
<b>Poids moyen <sup>1</sup></b>	<b>69</b>
Contrefaçon de monnaie	69
Menaces proférées contre une personne	46
Harcèlement criminel	45
Vol de moins de 5 000 \$	37
Méfait	30
Voies de fait de niveau 1	23
Défaut de comparaître	16
Fait de troubler la paix	9
Possession de cannabis	7

1. Le poids moyen représente une moyenne calculée à l'aide des données relatives à toutes les infractions du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme des services policiers.